**Mobilisation contre la réforme des retraites 06/06/2023**

**Discours prononcé à la fin de la manifestation à Aurillac**

Pour la 14ème fois, en comptant le 1er mai unitaire de cette année, nous nous retrouvons pour contester la réforme des retraites voulue par le président et le gouvernement.

Notre résolution est intacte malgré le passage en force de l’exécutif.

Mais qu’il ne compte pas que nous passions à autre chose.

Cette mobilisation résolue, notre détermination et, en retour, le mépris du président et du gouvernement ne seront pas balayés d’un revers de main.

L’été ne nous fera rien oublier.

Nous n’oublierons pas ces millions de personnes dans les rues, ces mois d’intense travail de conviction pour faire la démonstration d’une réforme injuste et pénalisante.

Nous n’oublierons pas non plus que pour la première fois depuis très longtemps les organisations syndicales ont pu maintenir un front uni.

Cette intersyndicale au grand complet a permis l’expression du plus grand nombre et la mobilisation de tous.

Elle ne doit pas disparaître dans les remous d’une actualité qui va vite et d’appréciations parfois différentes.

Oui, nous ne sommes pas identiques et nous avons pu nous rassembler quand les intérêts des travailleurs le commandaient. Il en sera très certainement de même demain sur les questions de salaires et de pouvoir d’achat par exemple. C’est en tout cas, la conviction de l’UNSA : divisés, on est sûr de perdre… On doit rester unis.

C’est d’ailleurs ce qui dérange le gouvernement qui a cherché à plusieurs reprises à diviser les organisations syndicales ou à nous provoquer.

Dernière provocation en date, les premiers décrets de mise en application de la réforme viennent d’être publiés. À deux jours de notre journée de mobilisation, un geste de mépris supplémentaire…

Et comme une mauvaise plaisanterie, ces décrets ont été publiés sans tenir compte d’un éventuel rejet de la réforme par l’Assemblée Nationale jeudi prochain. C’est dire si le gouvernement fait peu de cas de la représentation nationale.

On le sait, la majorité fait feu de tout bois pour éviter que le texte du groupe LIOT ne soit voté. *Il se murmure très très fort que la présidente de l’Assemblée nationale opposera un article de la constitution, l’article 40, pour déclarer anticonstitutionnel le texte abrogeant les 64 ans. On va finir par devenir les spécialistes de la constitution, enfin plutôt, de tous les articles qui permettent de taire la voix des députés.*

Mais c’est peu de dire que cette majorité relative n’a de majorité que le nom : inquiets de perdre le vote, ils préfèrent ne pas avoir à s’exprimer.

Dès la présentation de cette réforme et jusqu’à aujourd’hui les salariés ne veulent pas se faire voler 2 ans de retraite, alors que nous savons que d’autres possibilités de financement existent.

Cette réforme est minoritaire dans la société et elle l’est surement aussi au parlement. Pas sûr qu’on puisse le vérifier jeudi prochain… Mais si le vote a lieu, les députés doivent tenir compte de la volonté des salariés réaffirmée depuis 6 mois :

**Non à la retraite à 64 ans !**